

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 5 novembre 2019

Le cinq novembre mil dix-neuf à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX (*à compter de la délibération n°2019-8-9*), Joël BORDEL, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Danielle GARCIA, Youri GARCIA, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Sylvie MELIN, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD, Jean-Pierre TROLLIET

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés : Patrick CANET, Gilbert MERGOUD, Jean-Michel ROZAND, Alain SOCIE

Etaient absents : Catherine BIARD, Maria-Elisabete BOURDALE, Nadine CHAVANT, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Philippe GAGNEUX, Christel GALLIANO, Marie-Catherine LAMIRAL, Rachel PEREIRA, Marlène PERRIER, Chantal REY, Eric ROUX

Date de convocation : mardi 29 octobre 2019

Les conseillers présents, soit 27 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Aurore GUICHERD et Nicole SITRUK

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2019,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 5 novembre 2019.

DELIBERATIONS :

I. FINANCES

2019-8-1 Transfert de charges - Camping Municipal

2019-8-2 Budget annexe du camping M4 assujetti à TVA – Décision modificative n°2

2019-8-3 Budget principal M14 non assujetti à TVA - Décision modificative n°3

2019-8-4 Budget annexe du boulodrome M4 assujetti à TVA – Décision modificative n°2

2019-8-5-a Demande de subvention au titre du plan école – Mise en sécurité et rénovation de l'école de Buvin

2019-8-5-b Demande de subvention au titre du plan école – Réaménagement de la cour de l'école maternelle de Veyrins-Thuellin

2019-8-5-c Demande de subvention au titre du plan école – Réhabilitation en état de la cour de l'école de Ciers

2019-8-6 Subventions aux associations

2019-8-7 Attribution de subvention au Centre Social Jean Bedet

2019-8-8 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Jean Bedet

II. REGLEMENTAIRE

2019-8-9–Acquisition de la parcelle cadastrée AC 813

2019-8-10– Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

2019-8-11– Médiathèque – Modification du règlement intérieur du réseau des bibliothèques et médiathèque des Avenières Veyrins-Thuellin - Corbelin

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2019

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : Christian LEPREVOST

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

DELIBERATIONS

I.FINANCES

2019-8-1 Transfert de charges - Camping Municipal

Pour des raisons techniques, la Commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel du camping municipal. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 38 177,38€.

Le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la charge financière d'un montant de 38 177,38€ au budget annexe du Camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 6215 (Personnel affecté par la collectivité de rattachement).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-2 Budget annexe du camping M4 assujetti à TVA – Décision modificative n°2

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses et des recettes pour l'année 2019.

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	13 000.00 €
Total Général		13 000.00 €		13 000.00 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-3 Budget principal M14 non assujetti à TVA - Décision modificative n°3

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses et des recettes pour l'année 2019.

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60621-020 : Combustibles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068-251 : Autres matières et fournitures	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161-020 : Assurance multirisques	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-823 : Etudes et recherches	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-020 : Honoraires	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62876-814 : A un GFP de rattachement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288-822 : Autres services extérieurs	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-01 : Taxes foncières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	63 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	63 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65541-020 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548-823 : Autres contributions	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-67441-414 : aux budgets annexes	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-01 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70632-413 : A caractère de loisirs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-70841-020 : aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €
R-70873-822 : par les C.C.A.S	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-70878-251 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
R-7351-01 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
R-7381-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
R-744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	143 000.00 €	0.00 €	141 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 000.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1323-303-020 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
R-13251-321-822 : Aménagement route des Avenières VT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	7 000.00 €
D-165-01 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	179 000.00 €
R-165-01 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	180 000.00 €
D-2041512-130-822 : Aménagement place de la mairie VT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041512-305-822 : Aménagement Centre ville de Ciers	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	50 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-217-020 : Réserves foncières	0.00 €	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-316-823 : Plantations urbaines	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-305-822 : Aménagement Centre ville de Ciers	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-294-212 : Ecoles Bâtiments	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-223-414 : Travaux divers bâtiments	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-314-823 : Parc du Jalérieu	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-331-822 : Aménagement espace devant l'Hôtel de ville	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	176 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-309-413 : Equipements de sports et loisirs (piscine, stade, acquisition...)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-223-321 : Travaux divers bâtiments	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-294-212 : Ecoles Bâtiments	24 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-303-64 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-305-020 : Aménagement Centre ville de Ciers	165 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-318-026 : Cimetières	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-325-112 : Locaux - Police municipale	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-329-414 : Sécurisation batiments ERP	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-130-822 : Aménagement place de la mairie VT	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-287-822 : Travaux divers voirie	8 000.00 €	54 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-294-212 : Ecoles Bâtiments	48 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-305-822 : Aménagement Centre ville de Ciers	34 000.00 €	165 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-322-822 : Aménagement route du Dauphiné à Veyrins	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-327-822 : Aménagement voirie / eaux pluviales	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-330-822 : Dispositif Vidéo protection	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	354 000.00 €	427 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	404 000.00 €	624 000.00 €	30 000.00 €	250 000.00 €
Total Général	361 000.00 €		361 000.00 €	

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

Olivier COTTAZ demande si l'enveloppe de 150 000€ concernant la vidéo protection est à ajouter à la somme initiale.

Gérard GUICHERD répond par l'affirmative en expliquant toutes les tranches n'avaient pas été prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire explique qu'il semble difficile de ne pas équiper de vidéo protection les nouveaux secteurs aménagés sur la Commune. L'équipement des ronds-points sur les routes départementales permet de tracer le passage des véhicules en cas d'acte délinquant.

Maria FAVIER apporte une précision concernant les crédits supplémentaires pour le Parc du Jalérieu. Elle indique que ces derniers ne sont pas uniquement prévus pour les jeux, mais également pour le drainage du terrain.

2019-8-4 Budget annexe du boulodrome M4 assujetti à TVA – Décision modificative n°2

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses et des recettes pour l'année 2019.

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-752 : Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-5-a Demande de subvention au titre du plan école – Mise en sécurité et rénovation de l'école de Buvin

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Conseil Départemental de l'Isère a lancé le 21 juin 2019 un « Plan Ecoles ».

Ce dispositif a pour vocation de permettre à l'ensemble des communes iséroises de bénéficier d'un soutien financier de la part du Conseil Départemental, concernant des projets de construction ou de réhabilitation d'écoles ou d'annexes utilisées pour la restauration scolaire. Il est possible d'obtenir des fonds jusqu'au 30 septembre 2021.

Des travaux sont nécessaires à l'école de Buvin. Il convient en effet de mettre en sécurité et de rénover les deux classes et les espaces communs, mais également de changer le portail d'entrée de l'école. Le coût des travaux est estimé à 89 521.90€ HT, soit 107 426.28€ TTC.

Cette opération est éligible au dispositif « Plan Ecoles » du Conseil Départemental de l'Isère.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation du projet relatif à la mise en sécurité et la rénovation de l'école de Buvin

- De déposer un dossier de subvention au titre du « Plan Ecoles » auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-5-b Demande de subvention au titre du plan école – Réaménagement de la cour de l'école maternelle de Veyrins-Thuellin

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Conseil Départemental de l'Isère a lancé le 21 juin 2019 un « Plan Ecoles ».

Ce dispositif a vocation de permettre à l'ensemble des communes iséroises de bénéficier d'un soutien financier de la part du Conseil Départemental, concernant des projets de construction ou de réhabilitation d'écoles ou d'annexes utilisées pour la restauration scolaire. Il est possible d'obtenir des fonds jusqu'au 30 septembre 2021.

Des travaux sont nécessaires à l'école de Veyrins-Thuellin. Il convient en effet de réaménager la cour de l'école maternelle et de la mettre en conformité avec les normes d'accessibilité. Pour ce faire, un nouveau revêtement de surface et une signalisation au sol seront réalisés. Le coût des travaux est estimé à 29 211€ HT, soit 35 023€ TTC.

Cette opération est éligible au dispositif « Plan Ecoles » du Conseil Départemental de l'Isère.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation du projet de réaménagement de la cour de l'école maternelle de Veyrins-Thuellin
- De déposer un dossier de subvention au titre du « Plan Ecoles » auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-5-c Demande de subvention au titre du plan école – Réhabilitation en état de la cour de l'école de Ciers

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Conseil Départemental de l'Isère a lancé le 21 juin 2019 un « Plan Ecoles ».

Ce dispositif a vocation de permettre à l'ensemble des communes iséroises de bénéficier d'un soutien financier de la part du Conseil Départemental, concernant des projets de construction ou de réhabilitation d'écoles ou d'annexes utilisées pour la restauration scolaire. Il est possible d'obtenir des fonds jusqu'au 30 septembre 2021.

Des travaux sont nécessaires à l'école élémentaire de Ciers, notamment pour la réhabilitation de deux plateaux sportifs et la remise en état d'une clôture. Le coût des travaux est estimé à 40 952€ HT, soit 49 142.40€ TTC.

Cette opération est éligible au dispositif « Plan Ecoles » du Conseil Départemental de l'Isère.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation du projet relatif à la remise en état de la cour de l'école de Ciers
- De déposer un dossier de subvention au titre du « Plan Ecoles » auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-6 Subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous, sous réserve de réception de la demande de l'association :

Désignation des associations		Versé en 2018	Proposition 2019
SPORT			
AVTB Avenières Veyrins-Thuellin Basket	Association créée en août 2019	0,00 €	500,00 €
TOTAL			500,00 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-7 Attribution de subvention au Centre Social Jean Bedet

Monsieur le Maire expose que jusqu'au 24 juin 2019, l'entretien de certains locaux affectés à l'enfance était réalisé par un agent employé par le Centre Social Jean Bedet. Ces locaux étant des bâtiments communaux, la Commune reversait une compensation financière au Centre Social Jean Bedet. Depuis cette date, la Commune assume directement la charge financière liée à l'entretien du bâtiment.

Afin de régulariser la compensation due au Centre Social Jean Bedet pour le premier semestre de l'année 2019, il convient de verser au Centre Social Jean Bedet la somme de 1 675€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention au Centre Social Jean Bedet à titre de compensation pour l'activité d'entretien réalisée au premier semestre de l'année 2019.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une remarque avait été faite concernant l'embauche en CDI d'un agent sans période d'essai, alors que c'est un principe de la Commune comme des entreprises privées. Le Maire indique que le CSJB lui a expliqué que la convention collective lui impose d'embaucher en CDI.

Gérard GUICHERD précise que le CSJB rencontre des difficultés, mais pas à un degré aussi élevé qu'annoncé. La CAF préconise d'attendre 2020.

Gérard GUICHERD annonce avoir conseillé au CSJB de contracter une ligne de trésorerie auprès de sa banque, car le coût de ce type de financement est faible. Par ailleurs, le CSJB ayant une créance auprès de la CAF, il pourrait solliciter le versement d'avances.

Monsieur le Maire indique qu'il faut rester attentif à la situation financière du CSJB pour intervenir si le CSJB a de réelles difficultés. Il reste un conseil municipal avant la fin de l'année. La situation, si elle reste à suivre, ne nécessite pas pour l'instant le versement d'une subvention exceptionnelle.

2019-8-8 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Jean Bedet

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2019, Monsieur le Maire a communiqué à l'assemblée délibérante des informations relatives à la situation financière du Centre Social Jean Bedet (CSJB) et a fait part des échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'association GAIA et le Centre Social Jean Bedet.

A l'issue de cette présentation, et compte-tenu :

- Du refus de GAIA d'accorder un prêt au CSJB,
- Du report de la décision de la CAF au 11 octobre 2019,
- De l'analyse de l'état des subventions versées et celles restant à verser,
- De l'attente des éléments demandés par la Commune au CSJB,

le Conseil Municipal a choisi, à l'unanimité, de reporter sa décision quant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Jean Bedet.

Par mail en date du 14 octobre 2019, le Sous-directeur de la CAF a informé la Commune de la décision de la Commission d'Action Sociale qui s'est tenue le 11 octobre 2019. Au vu de l'expertise comptable qu'elle a demandée, elle a considéré « qu'il apparaît prématuré pour le Centre Social Jean Bedet de réclamer un refinancement. Il convient donc de suivre l'évolution en 2020 sur la base des résultats 2019 ».

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, et dans l'attente d'une clarification précise et complète de la situation financière et de la gestion du CSJB, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas verser de subvention exceptionnelle au CSJB en 2019.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : Maurice NICOLAS

II. REGLEMENTAIRE

2019-8-9–Acquisition de la parcelle cadastrée AC 813

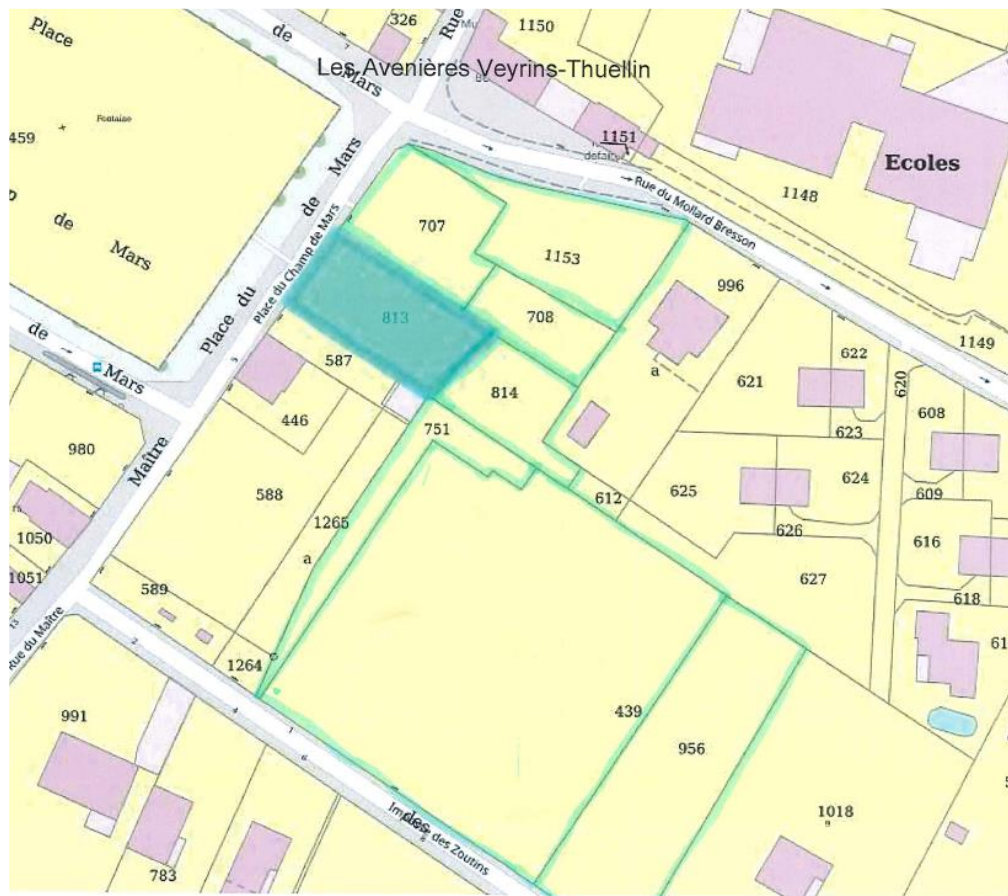
Arrivée de Myriam BOITEUX à 21h10

Par délibération en date du 7 novembre 2017, le Conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AC813 appartenant à Messieurs Lucas et Thomas MARTIN et Mesdames Christine COURLEUX et Léa JAMBOT, d'une contenance totale de 638m² moyennant un prix de 36 000€. Suite à cette délibération, les propriétaires avaient retiré leur offre de vente.

Par courrier reçu en Mairie le 3 juillet 2019, les propriétaires ont informé la Commune qu'ils envisagent de céder la parcelle cadastrée AC813 d'une contenance de 638m² au prix de 60 000€. En réponse, par courrier en date du 22 juillet 2019, Monsieur le Maire a indiqué qu'en cas de vente, la Commune exercerait une nouvelle fois son droit de préemption. Dans cette même correspondance, Monsieur le Maire a proposé aux propriétaires l'acquisition de leur parcelle au prix de 50 000€.

Par courrier en date du 18 septembre, Maître PHIDIAS, notaire des consorts COURLEUX-MARTIN, a fait part de l'accord de ces derniers quant à la proposition de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AC813 appartenant à Messieurs Lucas et Thomas MARTIN et Mesdames Christine COURLEUX et Léa JAMBOT, d'une contenance totale de 638m² moyennant un prix de 50 000€.



Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-10– Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) transforme la gestion de l'eau et de l'assainissement, en transférant les deux compétences aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les études engagées par les structures intercommunales ont démontré l'intérêt de conserver les syndicats les plus importants au regard du bilan de leurs actions en la matière et de la qualité des services apportés aux usagers. De plus, les compétences étant exercées sur des limites naturelles, ceci permet de rationaliser les coûts.

C'est pourquoi, les communautés de communes des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné se sont prononcées en faveur du maintien des Syndicats des Abrets et de Dolomieu-Montcarra concernant l'exercice des compétences eau et assainissement sur leurs territoires respectifs et au sein de la régie communautaire pour les territoires non couverts par ces deux syndicats.

Les communautés de communes souhaitent que les deux syndicats harmonisent leurs statuts, plus particulièrement en ce qui concerne la composition de leur organe délibérant. Les communautés de communes deviennent seules adhérentes du syndicat en lieu et place des communes. La désignation des délégués syndicaux n'a plus lieu par rapport aux limites communales, un délégué titulaire et un délégué suppléant seront désignés par tranche révolue de 1600 habitants, chaque membre disposant d'au moins un siège. La population prise en compte est la somme des populations municipales de chaque commune de l'EPCI incluse dans le périmètre du syndicat.

Par délibération en date du 30 septembre 2019, le Conseil Syndical a adopté à l'unanimité le projet de statuts élaborés à cet effet (*annexe 1*).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de statut du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABST. : 0

2019-8-11– Médiathèque – Modification du règlement intérieur du réseau des bibliothèques et médiathèque des Avenières Veyrins-Thuellin - Corbelin

Suite à une analyse des besoins des usagers et afin de promouvoir l'accès à leurs services, les membres du réseau des bibliothèques et médiathèque des Avenières Veyrins-Thuellin - Corbelin, il convient de faire évoluer le règlement intérieur (*annexe n°2*).

Les modifications sont les suivantes :

- Autoriser le prêt de CD et DVD à l'ensemble des membres de la famille : aujourd'hui, seuls les adultes peuvent emprunter des CD et DVD,
- Etablir la gratuité à tous les jeunes de 0 à 17 ans inclus : aujourd'hui, la gratuité est pratiquée pour les jeunes de moins de 16 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le règlement intérieur du réseau des bibliothèques et médiathèques des Avenières Veyrins-Thuellin- Corbelin.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABST. : 0

QUESTIONS DIVERSES

✓ *Point à temps en matière de voirie : Christian LEPREVOST demande pourquoi tant de gravillons sont répandus lors des opérations de réfection des routes. Jean-Pierre TROLLIET répond que ceci est la mise en œuvre du point à temps, comme à l'accoutumée.*

INFORMATIONS

✓ Cérémonies du 11 novembre 2019 :

- A 10h00 aux Avenières
- A 10h15 à Thuellin
- A 11h00 à Veyrins

✓ Prochaines séances du conseil municipal :

- Mardi 3 décembre 2019 à 20h00
- Mardi 28 janvier 2020 à 20h00
- Mardi 25 février 2020 à 20h00

✓ Décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 2 juillet 2019 (*annexe n°3*)

✓ *Inauguration de la ruche pédagogique le 14 novembre à 18h00*

✓ *Arbre de Noël du personnel le 12 décembre à 18h00 : le Maire précise que la formule sera la même que les années précédentes.*

✓ Informations des adjoints :

- Nicole SITRUK présente le projet « Ouverture pour un inventaire » de la compagnie de théâtre LOCUS SOLUS.
- Sylvie MELIN indique qu'un appel à volontaires a été lancé auprès des associations pour tenir un stand le 8 décembre.
- Maria FAVIER fait part du projet des commerçants de remettre en activité l'Union commerciale des Avenières. Une assemblée générale est prévue le 25 novembre. Monsieur le Maire indique qu'à la réunion provoquée par les commerçants désireux de relancer l'union commerciale des Avenières, le Président de l'Union des commerçants et artisans de Veyrins-Thuellin était présent. Il précise que l'objectif n'est pas forcément d'avoir une seule union commerciale, mais que les deux entités travaillent ensemble. Les deux associations ne poursuivent pas forcément le même

objectif : celle de Veyrins-Thuellin organise des soirées et des manifestations et celle des Avenières a pour objectif d'animer le centre-ville et la Grande Rue de Ciers.

-
- *Marc PETIT explique que le réseau qui structure la fibre optique a commencé sur Thuellin. Après un arrêt, l'ensemble des travaux prévus aux Avenières Veyrins-Thuellin reprendra au mois de février. Concernant l'antenne mobile, à ce jour, on ne sait pas sur quel terrain ORANGE a fixé son choix.*
- *Christiane CHEVALIER-GAYMARD demande où en est la réhabilitation des commerces confiée à la SEMCODA.*
Monsieur le Maire répond que SEMCODA a obtenu les autorisations de travaux.
- *Gilles CORTEY indique qu'outre le chantier de la Grande rue de Ciers et celui de l'espace de centralité de Veyrins-Thuellin, sont en cours le chantier de la mise en sécurité du Foyer de Thuellin et le chantier du Parc du Jalérieu. La réalisation de ce dernier est complexifiée par les conditions météorologiques.*
- *Jean GAILLARD annonce que des jeunes entrent par le toit de la salle Roger Durand, notamment pendant les vacances scolaires.*
- *Jean-Pierre TROLLIET indique que les travaux de l'espace de centralité de Veyrins ont débuté le 28 octobre par la réfection des réseaux rue Jean Vittoz, des réseaux sur la place et la déconstruction du préau.*
- *Jean-Pierre TROLLIET indique que les travaux de la rue de Ciers ont pris du retard suite aux intempéries. Pour couler le béton désactivé, il faut un temps sec. Cette semaine débute le point le plus délicat, entre l'entrée et la sortie du parking de la Liberté.*
- *Jean-Pierre TROLLIET indique que l'enfouissement des réseaux du Chemin des Eglantiers est en cours. La réfection de l'enrobé aura lieu ensuite.*
- *Jean-Pierre TROLLIET indique que :*
 - *les travaux de la route de Curtille débuteront autour du 15 janvier,*
 - *les travaux de réseaux d'eaux pluviales sur la Route du Dauphiné débuteront à la fin du mois de novembre.*
- *Jean-Pierre TROLLIET fait savoir que l'aménagement des quais de bus aurait dû se terminer pendant les vacances de la Toussaint. Il y a eu un retard de livraison des abris. Ils devaient être installés d'ici la fin de semaine.*
- *Jean-Pierre TROLLIET indique qu'une réunion avec les forains est prévue le 22 novembre pour présenter la délimitation des emplacements forains et le traçage de places de parking.*
- *Hervé MORNEY expose que la rénovation des granges, locaux utilisés pour le périscolaire, va commencer. Il annonce que l'école de Curtille a été sélectionnée pour le projet Alliance. A ce titre, elle va travailler sur l'hygiène de vie et plus précisément sur la thématique des écrans. L'école de Curtille va organiser un séjour d'une semaine pour la découverte d'un Espace Naturel Sensible (ENS) et la directrice reviendra vers nous pour une demande de subvention.*
- *Simone SALAS effectue un rappel pour la préparation des colis de Noël. En 2019, un colis unique est créé. Il y a environ 600 colis, sans compter les hôpitaux.*
Josiane GIPPET précise que le colis est composé de produits locaux et de produits issus des circuits courts. Elle indique également que si des personnes ne peuvent pas participer à la confection des colis, elles pourront participer à la distribution.
- *Christian LEPREVOST indique que les zones bleues ne sont plus du tout respectées.*
Monsieur le Maire répond que pendant la période des travaux, la police municipale reste compréhensive. Christian LEPREVOST demande s'il n'est pas possible de laisser simplement un mot sur les parebrises pour faire de la prévention.
Monsieur le Maire répond favorablement.

- Maria FAVIER expose que pour la cérémonie du 11 novembre, les enfants du CME ont écrit des poèmes et que la qualité de leurs écrits est étonnante. Ces poèmes seront lus lors des trois cérémonies. Elle invite les conseillers municipaux à être présents.
- Maria FAVIER indique qu'une réflexion est en cours pour la création d'une plateforme végétale.
- Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal des informations sur son état de santé. Il explique que le 25 septembre, il a été hospitalisé d'urgence pour une occlusion intestinale qui a nécessité une intervention chirurgicale. Des analyses ont été effectuées et il ressort des conclusions qu'il s'agit d'une tumeur cancéreuse. Monsieur le Maire indique qu'il va avoir des séances de chimiothérapie préventive et que la première séance est prévue le 12 novembre. Monsieur le Maire remercie Gérard GUICHERD, les élus et les services pour le travail accompli durant sa convalescence. Monsieur le Maire indique que la semaine au cours de laquelle aura lieu sa chimiothérapie, il restera au repos puis reprendra progressivement ses activités au cours de la deuxième et de la troisième semaine.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h12.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets
- Annexe n°2 : Règlement intérieur bibliothèques et médiathèque
- Annexe n°3 : Décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
Le 5 novembre 2019

Le Maire,
Daniel MICHOU

